

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 04 juillet 2022 de 18h30 à 21H40.

Étaient présents : CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, DÉsirANT Françoise, FRAPART Yves, GUICHON Julie, LABARRE Alexis, MAURY Édith, PERRIN Céline, SERVENAY Caroline et STEPHAN Murielle.

Absents excusés : FRAPART Stéphane ayant donné procuration à STEPHAN Murielle, LINCOLN Anne ayant donné procuration à FRAPART Yves, MEXIQUE Béatrice ayant donné procuration à DÉsirANT Françoise et MEXIQUE Bruno ayant donné procuration à GUICHON Julie.

2 Spectateurs

Secrétaire de séance : LABARRE Alexis

Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du 13 juin 2022

Le procès-verbal est validé avec 11 voix pour et 2 contre et 1 abstention.

Délégation CNAS

Suite à la démission de Mme MALAGIES Amandine, le CNAS demande une délibération afin d'entériner la candidature de Mme PERRIN Céline comme représentante du collège des élus. Les membres du conseil municipal désignent comme déléguée du collège des élus Mme PERRIN Céline et comme déléguée au collège des agents Mme LAINÉ Aline. Adopté à l'unanimité.

Travaux supplémentaires salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise MAPP a commencé les travaux de peinture. La cuisine pourrait être également repeinte afin de la salle des fêtes soit totalement rénovée. Un devis a donc été demandé à MAPP : le montant des travaux d'embellissement de la cuisine s'élève à 3 107.83 € HT soit 3 729.40 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de travaux supplémentaires d'un montant de 3 729.40 € TTC.

De plus, un dégât des eaux (une fuite au niveau du cumulus et une infiltration au niveau de la fenêtre) a été constaté dans l'arrière-salle où les tables sont stockées. Un dossier sera déposé auprès de la compagnie d'assurance.

Une élue demande s'il est possible de fermer le compteur d'électricité. Par mesure de sécurité, un boîtier sera installé par l'entreprise MT Électricité.

Une élue demande de faire un point sur le coût réel de la rénovation de la salle des fêtes. 115 349 € ont été budgétisés en début d'année. Le montant initial de l'ensemble des travaux était de 108 136.45 € TTC. Le montant des TS s'élève à 14 738.36 € TTC. Un ajout de fonds sera donc nécessaire et fera l'objet d'un prochain DM. Monsieur le maire rappelle que des subventions ont été accordées et que leurs montants s'élèvent à 80 908€ TTC, somme qui devrait être reversée à la commune en fin d'année et après achèvement des travaux.

Révision prix location salle des fêtes

Suite à la réunion du 27 juin 2022 concernant la mise à jour des tarifs de la salle des fêtes, le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications tarifaires suivantes à compter du 1^{er} septembre 2022 :

Le tarif de l'électricité réactualisé sera de 0.22€/kWh ;

La location week-end passera de 160 € à 180€,

La location jour semaine passera de 65€ à 70€,

La caution passera de 360€ à 800€,

Le forfait poubelles passera de 6€ à 8€,

Une amende de 50€ sera appliquée pour la mise en marche de l'alarme incendie ainsi qu'une amende 50€ pour l'ouverture abusive des portes de secours.

Ces modifications seront inscrites sur le règlement de la salle des fêtes et affichées dans le hall.

Une élue demande les raisons de cette augmentation. Monsieur le maire indique que pour responsabiliser chaque locataire une augmentation était nécessaire. Monsieur le Maire rappelle également le tarif de l'électricité n'avait pas

été réactualisé depuis le 06 janvier 2003. Concernant le règlement intérieur de salle des fêtes, certains points sont à revoir et fera l'objet d'une révision lors d'une prochaine commission. Le conseil municipal se réserve le droit de modifier d'autres tarifs.

Suppléant Commission de Contrôle des listes électorales

Lors de la dernière réunion de conseil, un adjoint s'était porté volontaire pour être suppléant de Mme PERRIN Céline. Conformément aux règles de la commission de contrôle, le maire et ses adjoints ne peuvent assister à cette commission. Il convient donc de trouver un ou une suppléant(e) parmi les élus. Madame GUICHON Julie se porte volontaire. Mesdames PERRIN et GUICHON seront donc les membres représentants le conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales.

Remplacement Conseillère municipale à la commission de contrôle des listes électorales

Suite à la démission d'un membre du conseil, il convient de lui trouver un ou une remplaçant(e) à la commission de contrôle des listes électorales. Celle-ci, est composée de 3 membres représentant le conseil municipal, le TGI et l'Administration. Chaque représentant titulaire a un ou une suppléant(e). La commission se réunit au moins une fois par an et avant chaque élection. Elle a pour but de vérifier les inscriptions et les radiations effectuées depuis la dernière réunion. La membre suppléante représentant le conseil municipal se propose pour devenir titulaire et un élu se porte volontaire pour devenir son suppléant. La modification sera faite auprès de la préfecture. De même, le représentant du conseil municipal pour le CNAS (Comité National d'Action Sociale) est remplacé par la même élue.

DM2 – Réaffectation de l'article 2135 à l'article 2135 « opération 63 réfection salle des fêtes »

Suite à une erreur d'imputation des nouveaux crédits du BP 2022, la trésorerie nous demande de transférer des crédits pour faciliter les règlements de l'opération 63.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer la somme de 29 432.84 € de l'article 2135 à l'article 2135 « opération 63 réfection de la salle des fêtes ».

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les élus que suite à l'enquête sur l'épandage de boues du Grand Reims et à l'arrêté préfectoral n° 41-2022-LE-EP du 07 juin 2022, 2 exploitations se sont portées volontaires. Une information nous sera communiquée sur la date prévue de l'épandage sur les parcelles concernées.

Monsieur le maire informe le conseil que la commune s'est vu attribuée la somme de 48 950.76€ au titre de la FCTVA pour l'année 2021.

Monsieur le Maire indique également que la demande de subvention de DETR pour la 2^{ème} tranche de la sécurisation de la rue de chalons a été acceptée à hauteur de 49 341€ représentant 20% de la somme totale de travaux éligibles.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré des commerciaux pour les illuminations de Noël. Des devis doivent nous être communiqués dans les prochaines semaines. Ce point fera l'objet d'une réunion pour savoir si la commune continue la location des décorations ou si la commune opte pour l'achat de celles-ci.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu d'un administré demandant un local pour l'installation du siège social de son entreprise. A ce jour, aucun local ne semble correspondre à ses attentes.

Monsieur le maire annonce à l'ensemble des élus, que pour des raisons de santé, la secrétaire sera absente à partir du 15 juillet 2022. Le secrétariat de mairie sera donc fermé le 15 juillet. La mairie sera également fermée du 08 Août au 20 Août pour congés. Une information communale sera faite à l'ensemble des habitants.

Initialement prévu le week-end du 24 et 25 septembre 2022, les repas des aînés est reporté au dimanche 02 octobre 2022. Madame STEPHAN informe le conseil municipal des démarches effectuées et qu'elle attend les devis de traiteurs et d'orchestres. Un bulletin d'inscription sera distribué au plus vite. Monsieur LABARRE propose d'organiser un repas des « jeunes ». L'idée semble judicieuse et fera l'objet d'une réunion de la commission animation. Suite à un entretien avec l'ONF concernant la peupleraie, Madame STEPHAN propose que soit donné aux personnes intéressées le reste du bois. Les modalités seront déterminées à la rentrée.

Suite à la réunion du conseil du mois dernier, une élue demande si un marché aura lieu en septembre et qui est en charge de son organisation. Le prochain marché artisanal aura lieu le 3^{ème} dimanche de septembre. Des exposants ont déjà pris contact avec la mairie et une prochaine réunion concernant son organisation sera planifiée. Certains élus semblent inquiets quant au maintien du marché.

Un point est demandé par plusieurs membres du conseil sur une éventuelle démission de Monsieur le Maire. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il continue son mandat en souhaitant mener à bien tous les projets engagés. Certains élus déclarent être démotivés et découragés.

Monsieur FRAPART Yves informe l'ensemble du conseil qu'une réunion à l'aérodrome avec Monsieur VALENTIN Julien s'est tenue le lundi 04 juillet au matin concernant la gestion de celui-ci. Une réflexion sera menée conjointement avec l'association des usagers.

Prochaines réunions

Réunion citoyenne aérodrome : mercredi 11 juillet à 18h30

Réunion préparation bulletin communal : mardi 12 juillet 18h30

Réunion marché artisanal de septembre : lundi 18 juillet à 18h00

Commission animation : lundi 29 août à 18h30

Conseil municipal : lundi 5 septembre à 18h30

Commission environnement : mardi 13 septembre à 18h00

Réunion citoyenne aérodrome : mercredi 14 septembre à 18h30